

Compte rendu de la réunion du conseil du laboratoire ICTT, 13 juin 2014

Présents : Antonia Amo Sanchez, Marianne Beauviche (secrétaire de séance), Cyrielle Garson, Madelena Gonzalez, Nathalie Hascoët, Anne Paoli, Graham Ranger, Eleanor Stewart.

Excusés (procurations) : Anika Falkert, Nathalie Macé-Barbier, Dominique Klingler, Guiseppe Sofo, Jean-Claude Ternaux.

Début de séance : 14h15

Statuts de l'équipe

Madelena Gonzalez fait état des échanges qui ont eu lieu avec la Commission Recherche de l'UAPV en vue de l'établissement des statuts d'ICTT. Les statuts, dont elle avait impulsé la rédaction il y a deux ans et qui ont été adoptés en novembre 2013 en Assemblée générale, doivent faire l'objet de modifications afin d'être mis en conformité avec ceux des autres équipes de l'UAPV. Pour information : toutes les équipes ont dû rédiger des statuts ou reformuler ceux qui existaient et qui étaient par trop disparates.

Les suggestions d'ajustements mineurs ne font pas l'objet de longs débats :

Ce qui avait été désigné par le terme de « conseil élargi » (par opposition à un conseil restreint) est désigné dans la nouvelle version par le terme de « conseil de laboratoire ».

La composition de ce conseil doit être modifiée afin qu'il y ait une parité entre MCF et PR :

ARTICLE 6 : LE CONSEIL DE LABORATOIRE.

Le conseil de laboratoire est constitué :

- de 15 membres dont **6 sièges pour le collège A (PR), 6 sièges pour le collège B (autres EC) et 2 doctorants (collège C)**, 1 représentant des personnels administratifs et techniques).

La présence d'un membre administratif n'était pas prévue dans les statuts votés en AG. Plusieurs membres du conseil soulignent que le laboratoire ne dispose que d'un demi-poste et qu'il n'y a pas de secrétaire de l'équipe. MG explique qu'il y a d'autres équipes qui ont un personnel administratif important d'où la demande de la Commission Recherche.

Une autre modification concerne l'élection d'un directeur-adjoint :

ARTICLE 7 : LE DIRECTEUR.

(...) Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur d'ICTT, ou en cas d'empêchement, par un directeur-adjoint.

Concernant la composition du conseil, est posée la question des professeurs émérites. Faut-il ajouter « qui dirigent des thèses », sachant que l'obtention de l'éméritat implique que le/la collègue maintienne une activité de recherche ? Après débat, il est convenu de supprimer cette précision et d'envoyer une relance annuelle aux collègues émérites afin de savoir s'ils souhaitent continuer à appartenir au laboratoire :

ARTICLE 3 : COMPOSITION.

(...) Sont membres permanents : les enseignants-chercheurs titulaires ou stagiaires rattachés à ICTT à titre principal ; les chercheurs titulaires ou stagiaires appartenant à un grand organisme de recherche, **et rattachés à ICTT à titre principal** ; les professeurs émérites ~~qui dirigent des thèses~~ **et rattachés à ICTT à titre principal**, les enseignants titulaires docteurs appartenant à un autre ordre d'enseignement et rattachés à ICTT à titre

principal ;

- les personnels administratifs et techniques relevant de l'établissement ou des grands organismes de recherche et affectés à ICTT;

Un point qui constitue une modification substantielle suscite quelques réactions : Il s'agit de modifications dans l'ARTICLE 2 : CREATION ET SUPPRESSION DU LABORATOIRE:

« L'unité EA4277 « Identité Culturelle, Textes et Théâtralité » peut être supprimée par le président de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse sur avis de la « Commission Recherche » du conseil académique. »

MG signale que cette modification est en cohérence avec la logique de la LRU.

VOTE => Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées par la Commission Recherche afin de mettre les statuts d'ICTT en conformité avec les statuts des EA de l'UAPV ?

Résultat du vote à bulletins secrets : 13 voix pour.

Échanges avec le Canada

Nathalie Hascoët informe le conseil de la mise en place par la Maison de la Recherche d'une délégation qui se rendra au Canada, première zone prioritaire de l'UAPV pour l'international (2ème zone : le Brésil ; 3ème zone : les pays du Maghreb). Au vu du caractère très disparate des accords, il s'agit de cibler les universités canadiennes avec lesquelles nous travaillons déjà ou souhaitons établir des relations afin de consolider l'existant. Il est souhaitable que les accords, au-delà des contacts entre individus ou départements, s'inscrivent dans des accords cadres au niveau de l'établissement (VP). La liste des universités canadiennes ciblées est en cours d'élaboration.

Accueil d'une collègue étrangère

La directrice présente la demande de Lisa Winstead, chercheuse américaine dans le domaine de l'éducation bilingue élémentaire, qui souhaite s'associer au laboratoire à partir de juillet 2014 dans le cadre d'un congé sabbatique. Cette visite est entièrement prise en charge par son université d'origine.

VOTE => Êtes vous favorable à l'accueil de Lisa Winstead dans le cadre d'ICTT pour l'année 2014-2015 ?

Résultat du vote à bulletins secrets : 13 voix pour.

Demande de remboursements

Les demandes de remboursements parvenues jusqu'à la date du conseil sont examinées en suivant les principes de répartitions définis précédemment. La directrice rappelle que l'enveloppe dont dispose le laboratoire pour ces remboursements est fonction du nombre de publiants ; d'autre part, elle souligne la difficulté rencontrée afin de connaître la somme exacte dont nous disposons car les dates et montants de rentrées et sorties d'argent ne sont pas prévisibles jusqu'à la clôture de l'exercice fin novembre.

NB : À titre d'exemple, lors des demandes faites à la Région PACA, une fois la subvention accordée, si les justificatifs ne correspondent pas exactement au budget – pourtant seulement prévisionnel – il faut restituer une part de l'argent à la Région ! Il est donc souhaitable de prévoir des budgets précis et plutôt restreints afin de ne pas générer de sortie inopinée de fonds après coup !

Parmi les fiches examinées lors du conseil, certaines sont très (trop !) succinctes. Le projet doit être exposé en détail, comme indiqué sur la fiche, et développé avec précision (par exemple en reprenant

le résumé de la communication exigé pour les colloques). En effet, ces fiches sont archivées et constituent la base de discussion pour l'attribution des remboursements. Bien entendu, un des critères impératifs est l'assurance de la publication de la communication pour laquelle est faite la demande.

Les demandes reçues, au nombre de neuf, sont les suivantes :

- Laurence Belingard, Caen, 298 euros
- Luc Biichlé, Paris 8, 158,90 euros
- Florence Bistagne, New York, 600 euros
- Eleonore Coma, Sfax, 263 euros
- Magali Dumousseau, Montpellier, 50 euros
- Paola Garcia, Ottawa, 1360 euros demandés : 600 euros accordés
- Cyrielle Garson, Caen 423,50 euros demandés : 300 euros accordés
- Nathalie Macé, Stavelot, 246 euros
- Jean-Claude Ternaux, Orléans, 151 euros

VOTE => Êtes vous favorable au remboursement des demandes examinées ce jour à hauteur des maxima fixés ?

Résultat du vote à bulletins secrets : 13 voix pour.

Divers

Madelena Gonzalez rappelle la nomination de Florence Bistagne comme membre de l'IUF. Les membres du conseil se réjouissent de cette excellente nouvelle.

Antonia Amo Sanchez et Nachou Galera organisent un colloque pour avril 2015 sur le théâtre avec l'intitulé suivant: « Scènes croisées »

La séance est levée à 16h15.
